

Musée-valise *C'est quoi l'agriculture ?*
Centre de prêt de la province de.....

En cas de problème, ces 2 pages de constat d'accident doivent être imprimées, complétées et remises en 2 exemplaires (1 pour le centre de prêt et 1 pour le Secrétariat du Muséeobus de la Fédération Wallonie-Bruxelles à museobus@cfwb.be)

BRIS – PERTE – VOL (*)

Ce constat ne constitue pas une reconnaissance de responsabilité – il est un relevé des identités et des faits.

A renvoyer complété et signé dans les plus brefs délais :

Au Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Service du Muséeobus

Rue des Reines Marguerites, 4

5100 Naninne

Tél.: 081/40.05.26

Courriel : museobus@cfwb.be

Etablissement scolaire

Nom :

Adresse :

N° tél. :

Courriel :

Nom du - de la responsable de l'établissement scolaire :

Nom du - de la responsable de l'emprunt :

Date de l'accident – heure :

Lieu :

(*) dans l'établissement (*) si oui, dans quel local :

- fermé à clé oui – non

(*) pendant le transport (*) si oui, mode de transport :

- sur la route

- à l'arrêt

Identification de la pièce accidentée :

Nature de l'accident : (*)perte

(*)vol

(*)bris. Veuillez décrire les dommages de l'objet :

Croquis :

Circonstances :

Observations :

Signatures :

A.
Responsable
de l'établissement scolaire

B.
Responsable de l'accident,
d'un témoin de l'accident,
ou de la personne respon-
sable ayant constaté
l'accident.

C.
Responsable du
centre de prêt

Fait à, le

(*) Biffer les mentions inutiles